

Création de la section locale 800 - octobre 1986

Octobre 1986 est une date importante de notre histoire. La section locale 298 qui regroupait des membres du secteur public et du secteur privé fut scindée en deux syndicats. Afin de mieux répondre aux besoins des membres, la section locale 800 obtenait de l'Union internationale des employés et employées de service sa propre Charte en octobre 1986 pour représenter principalement les travailleurs et travailleuses du secteur privé, dont les besoins spécifiques différaient de ceux du secteur public.

La section locale 800 obtenait la représentation des membres oeuvrant dans les secteurs du soutien scolaire et universitaire, dans l'entretien ménager et dans divers secteurs d'activités de l'entreprise privée, alors que la section locale 298 poursuivait son mandat pour le secteur public.

Par ailleurs, le comité paritaire de l'entretien ménager a été créé suite à des pressions de notre association pour préserver les acquis dans le secteur de l'entretien d'édifices publics et le maintien du décret de l'entretien ménager. Depuis, la section locale 800 poursuit son élan pour défendre les droits des travailleurs et travailleuses.

Aimé Gohier devint alors président de la section locale 800. L'évolution de la section locale 800 continua en 1991 avec l'arrivée de Rhéal Martin et il sera élu au conseil exécutif de l'UIES en 1992. Lors d'un colloque regroupant 165 délégués, la section locale 800 inaugura son nouveau siège social en octobre 1992. En 2000, Rhéal Martin part à la retraite et les membres élisent un nouveau président, c'est l'arrivée de Raymond Larcher. Ce dernier siège également à titre de membre du Conseil exécutif de l'Union Internationale des Employés de Service (UIES) depuis juin 2000.

À la fin des années 1990, les sections locales canadiennes de l'UIES conviennent d'acquérir plus d'autonomie et créent le Conseil canadien de l'UIES, lors d'un congrès de fondations tenu à Montréal en 2001. En outre, depuis le début des années 70 la section locale 298 du Québec a revendiqué et obtenu sans cesse plus d'autonomie et depuis 1986, les sections locale 298 et 800 ont maintenu leurs efforts conjointement dans le même sens. En 2003, elles ont ainsi obtenu la gestion complète de toutes les sommes consacrées aux divers services rendus par l'UIES à ses sections locales et qui leur étaient destinées.

Pour mieux servir les intérêts des membres, les structures de l'UNION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE SERVICE, SECTION LOCALE 800 sont de type national.